

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

Service international de radiodiffusion sur ondes courtes

54. Entretien et exploitation, y compris l'autorisation de porter au crédit de l'attribution les recettes des loyers des locaux de l'édifice Radio-Canada jusqu'au montant de \$140,000 et de réemployer la somme aux fins du Service international de radiodiffusion, \$1,982,675.

55. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et nouveau matériel, y compris la surveillance—Crédit supplémentaire, \$228,138.

Service international de radiodiffusion sur ondes courtes—

676. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et nouveau matériel, y compris la surveillance—Crédit supplémentaire, \$228,138. Prêts, placements et avances—

819. Prêts à la Société Radio-Canada, remboursables avec intérêt au taux devant être fixé et selon les modalités établies par le gouverneur en conseil, et destinés à acquitter les dépenses d'immobilisations relatives aux installations de télévision ainsi qu'à assurer la mise au point du service. Ces prêts, y compris l'intérêt, doivent être imputés sur les recettes de Radio-Canada immédiatement après les charges imposées par l'article 17 de la Loi canadienne de la radiodiffusion, 1936, \$2,000,000.

CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION

A—Ministère

57. Administration centrale, \$244,046. Citoyenneté

58. Division de l'enregistrement de la citoyenneté, \$221,187.

59. Division de la citoyenneté, \$364,837. Division de l'immigration

60. Application de la Loi de l'immigration, \$839,128.

61. Service ambulant et d'inspection au Canada—Fonctionnement et entretien, y compris \$10,000 de subventions aux organisations d'assistance aux immigrants, \$4,795,069.

62. Service ambulant et d'inspection à l'étranger—Fonctionnement et entretien, \$1,748,250.

63. Sous réserve de l'autorisation du Conseil du Trésor, subvention au transport d'immigrants sur l'océan et à l'intérieur du pays, y compris les soins en cours de route et en attendant l'embauchage, \$2,600,000.

Division des affaires indiennes

64. Administration, \$327,142.

Agences indiennes—

65. Fonctionnement et entretien, \$2,118,495.

66. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et nouveau matériel, \$636,410.

Réserves et fiducies—

67. Fonctionnement et entretien, \$118,008.

68. Acquisition de terrains, \$16,000.

Assistance aux Indiens—

69. Fonctionnement et entretien, \$2,309,562.

70. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et nouveau matériel, \$1,096,002.

71. Subventions aux expositions agricoles et aux foires indiennes, \$7,450.

72. Conservation des fourrures—Fonctionnement et entretien, \$334,011.

Éducation—

73. Fonctionnement et entretien, \$6,158,943.

74. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et nouveau matériel, \$3,981,859.

75. Subvention en vue de fournir des services supplémentaires aux Indiens de la Colombie-Britannique, \$100,000.

B—Galerie nationale du Canada

76. Administration, fonctionnement et entretien, \$215,368.

77. Versement au compte d'achats de la Galerie nationale du Canada pour acquisition d'œuvres d'art, aux termes de l'article 8 de la Loi sur la Galerie nationale, \$100,000.

Division de l'immigration—

677. Service ambulant et d'inspection au Canada—Fonctionnement et entretien—Crédit supplémentaire, \$37,000.

678. Service ambulant et d'inspection à l'étranger—Fonctionnement et entretien—Crédit supplémentaire, \$96,600.

Division des affaires indiennes—

Agences indiennes—

679. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et nouveau matériel—Crédit supplémentaire, \$71,900.

Réserves et fiducies—

680. Fonctionnement et entretien—Crédit supplémentaire, \$25,500.

681. Acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains, améliorations permanentes et nouveau matériel—Crédit supplémentaire, \$162,750.

Éducation—

682. Fonctionnement et entretien—Crédit supplémentaire, \$147,237.

B—Galerie nationale du Canada—

683. Versement au compte d'achats de la Galerie nationale du Canada pour acquisition d'œuvres d'art, aux termes de l'article 8 de la Loi sur la Galerie nationale—Crédit supplémentaire pour l'achat d'œuvres d'art avec les devises étrangères détenues par le Canada et disponibles seulement pour fins du gouvernement ou autres fins limitées, \$30,000.

SANTÉ NATIONALE ET BIEN-ÊTRE

Services d'hygiène—

729. Service médical des immigrants—Crédit supplémentaire, \$46,544.

Laboratoires d'hygiène—

730. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et nouveau matériel—Crédit supplémentaire, \$200,000.

731. Services techniques spéciaux—Crédit supplémentaire, \$30,000.

B—Défense passive—

(auparavant sous ministère de la Défense nationale)

294. Programme de défense passive et autorisation d'engagements globaux à imputer sur d'autres années, au montant de \$575,000, \$6,508,839.

SERVICE LÉGISLATIF

Sénat—

Président du Sénat—

208. Indemnité de logement, \$3,000.

209. Administration, \$393,448.

Chambre des communes—

Président de la Chambre des communes—

210. Indemnité de logement, \$3,000.

Vice-président de la Chambre des communes—

211. Indemnité de logement, \$1,500.

212. Administration—Crédits du greffier, \$1,027,657.

213. Crédits du sergent d'armes, \$624,236.